

Expulsée pour avoir quitté son mari

Séparée de son mari, Catherine Mejia doit repartir en Colombie le 30 janvier. A moins que...

Son histoire est celle d'une injustice profonde. C'est la double peine de ces nombreuses femmes étrangères mariées à des Suisses, pensant avoir trouvé le grand amour... Et qui perdent leurs rêves, des bouts d'elles, et leurs droits lorsque leur mariage devient une prison et leur mari, un bourreau. Lorsqu'elles trouvent le courage de se séparer (avant les trois ans de mariage), elles sont (sauf exception) expulsées du territoire suisse. Catherine Mejia, de son nom de jeune fille, est l'une d'elles. A moins d'un miracle, cette jeune femme, dotée d'une énergie, d'une gentillesse et d'une honnêteté hors du commun, repartira en Colombie à la fin du mois. A Bogota, là où elle a grandi, dans une famille modeste. Dès ses 13 ans, en marge de ses études, elle fait des petits boulots pour s'offrir des cours de pom-pom girl, sa passion. Et à 16 ans déjà, la bosseuse, dotée d'un esprit aussi souple et musclé que son corps, est engagée dans une entreprise d'import-export, où elle gravit les échelons rapidement.

De Bogota à Neuchâtel

Pourtant, à 18 ans, elle accepte l'invitation de sa sœur de la rejoindre en Suisse, dans l'idée de reprendre ses études. Les premiers temps sont durs. Ses parents et son pays lui manquent, mais peu à peu elle se crée un réseau d'amis, étudie le français, travaille pour subvenir à ses besoins. Au bout de quelques années, alors que la sportive était en train de constituer un dossier pour la Haute Ecole de Maccolin, l'administration estime qu'elle n'a plus droit à son permis d'étudiante (renouvelable chaque année). Dans sa tête, elle n'a pas d'autre choix que de retourner en Colombie, mais son petit ami de l'époque la demande en mariage. Elle lui propose de continuer leur relation à distance, de se retrouver pour les vacances, bref d'attendre un peu que leur couple se consolide. Il insiste. Elle cède. Les noces ont lieu en décembre 2013. Depuis, l'ange qu'elle croyait avoir épousé, présente un tout autre visage... «Je n'ai pas porté plainte, je ne peux donc rien dire de plus.» En aparté, elle se confiera longuement. Un récit entrecoupé de larmes, malgré sa force de caractère.

Avis d'expulsion de 30 jours

L'été dernier, Catherine a annoncé sa séparation au Service de la population et des migrants (Spomi). Par honnêteté, parce qu'elle croyait en la justice humaine, celle du cœur, et en la valeur de son admirable intégration, qu'elle soit linguistique, professionnelle ou relationnelle. «J'ai toujours travaillé, payé mes impôts. Je n'ai jamais été aux poursuites, au chômage, ni à l'aide sociale. Mon casier judiciaire est vierge, et j'ai toujours respecté la loi. Face à mon intégration, je ne pensais pas que les trois ans de mariage exigés par la loi étaient si essentiels.»

En septembre, elle constitue un dossier pour expliquer sa situation. En octobre, elle subit une audition de 4 heures, éprouvante, sans qu'on ne lui offre ne serait-ce qu'un verre d'eau... «On m'avait aussi promis que mon dossier resterait confidentiel. Or il a été montré à mon mari qui était auditionné dans une autre salle au même moment que moi!», dénonce-t-elle.

La décision tombe à la mi-novembre: un refus. Elle a trente jours pour partir, alors même que son divorce n'a pas été prononcé. Un mois pour faire ses bagages et le deuil de 8 ans de vie en Suisse, quitter son poste de travail, son appartement, ses amis, sa famille... Elle passe alors de l'abattement à la colère, à la déception, à la résignation, mais elle reste debout. Fièbre et courageuse. «Depuis je mange beaucoup de chocolat, de chips, de cacahuètes...», avoue-t-elle avec un petit sourire. «Je n'ai pas voulu faire recours. Je ne comprends pas pourquoi j'aurais dû encore me justifier, je leur ai tout dit... Un avocat m'a d'ailleurs affirmé que, venant d'un pays tiers, je n'avais aucune chance de pouvoir rester. Il me reste mon meilleur trésor: ma conscience.»

Un large soutien

En apprenant la nouvelle, sa patronne, Géraldine Stebler, devenue sa plus fidèle amie, a obtenu un délai de deux mois en vertu du contrat de travail qui les lie (alors que Catherine, elle, n'a jamais obtenu une réponse écrite à sa propre demande de délai). Parallèlement, Géraldine crée un clip d'hommage à Catherine, et lance une pétition de soutien qui a déjà récolté plus de 700 signatures*. «J'ai fait valoir aussi



Thierry Porchet

«Si demain je pars, c'est riche de mes expériences et heureuse de ce que j'ai semé et des gens que j'ai rencontrés...»

que Catherine était irremplaçable au fitness. Elle est l'un de ses piliers, fait le boulot de six. C'est une athlète hors pair et notre petit clown», raconte Géraldine, les larmes aux yeux. «Les clients l'adorent et sont bouleversés. Elle est tellement intégrée. Je veux croire au miracle jusqu'au bout.» Catherine, à ses côtés, a pourtant déjà fait ses cartons et donné la majeure partie de ses affaires. Alors que son vol aller simple est fixé au 30 janvier, son permis B (regroupement familial) ne lui a pas été prolongé. «Depuis le 20 décembre, je suis une sans-papiers», regrette celle qui a toujours respecté les règles. D'une ponctualité et d'une organisation toutes helvétiques, elle craint un deuxième déracinement: «En Colombie, je vais devoir tout recommencer. Ça va être un choc.» Si Catherine pourra vivre chez ses parents, elle ne sait pas encore avec quels moyens financiers,

puisque c'est elle qui subvient à leurs besoins. Son rêve? «La liberté... Celle de bouger et de vivre là où je le veux.»

Aline Andrey ■

* Pour signer la pétition et visionner le clip de soutien: www.petitions24.net/spomi_non_a_lexpulsion_de_catherine_favre



Le témoignage radiophonique de Catherine Mejia sera diffusé en direct et en public de Pôle Sud, à Lausanne, et sur www.django.fm le mardi 26 janvier entre 18h et 19h (podcast disponible dès le lendemain).

Non à l'attaque de l'UDC contre notre Etat de droit

«L'initiative de mise en œuvre» de l'UDC, sur laquelle la population se prononcera le 28 février 2016, est une attaque frontale à notre Etat de droit et à nos institutions. Elle viole le principe de la séparation des pouvoirs, prive le Parlement démocratiquement élu de certaines de ses prérogatives et remet en question tant les droits fondamentaux que les droits humains. L'UDC utilise les droits populaires comme un pur instrument de campagne électorale. Le PS, les Verts, la Jeunesse socialiste, les Jeunes Verts, Unia, Solidarité sans frontières, FIMM, ECAP et l'Union syndicale suisse ont formé le «Comité pour l'Etat de droit – NON à l'initiative de mise en œuvre», afin de combattre ensemble cette initiative antidémocratique.

communiqué

«En cas d'acceptation de l'initiative, plusieurs centaines de milliers de personnes sans passeport suisse seraient menacées de renvoi en cas de délits bagatelle», prévient la conseillère nationale socialiste Cesla Amarelle. Pour la présidente d'Unia Vania Alleva, «les secondos, qui ont passé toute leur vie en Suisse, seraient directement concernés. Les renvoyer suite à un délit mineur, alors que le centre de leur vie est ici, est inhumain et discriminatoire.»

Pour l'UDC, il ne s'agit que de faire diversion: leur cible réelle est notre Etat de droit. «Les véritables enjeux sont les acquis démocratiques, tels que le droit à une procédure équitable, le traitement égal devant la loi ou l'indépendance des tribunaux», précise le conseiller aux Etats des Verts, Robert Cramer. De plus en plus, l'UDC assimile la démocratie au régime absolu de la majorité. Il est de notre devoir de freiner cette tendance totalitaire.

Le conseiller aux Etats socialiste Hans Stöckli craint qu'un oui ne conduise à une insécurité légale et à un chaos juridique. «Nous ne savons pas ce qu'il adviendrait des accords bilatéraux et de la CEDH; l'initiative n'étant pas compatible avec les traités internationaux. A cela s'ajoute le fait que l'initiative est formulée de manière si rigide qu'elle retire certaines prérogatives du Parlement et de la justice. Cela viole le principe de séparation des pouvoirs.»

Le «Comité pour l'Etat de droit – NON à l'initiative de mise en œuvre» s'inquiète de voir que les milieux économiques ne prennent pas clairement position contre cette initiative dangereuse et antidémocratique. Peut-être en sous-estiment-ils les conséquences, ou peut-être ont-ils conclu un marché avec l'UDC. Pourtant, cette initiative, tout autant que l'initiative «le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'auto-détermination)», s'attaque à nos institutions démocratiques et à notre Etat de droit.

De tels acquis démocratiques ne devraient pas être sans importance pour les milieux économiques. C'est pourquoi Economie-suisse et consorts sont priés de s'engager une fois pour toutes contre l'initiative de l'UDC.

Comité pour l'Etat de droit – NON à l'initiative de mise en œuvre ■

Lecteurs écrivez-nous
Ce journal est le vôtre!

L'Événement syndical
Place de la Riponne 4, 1005 Lausanne
Fax 021 321 14 64
redaction@evenement.ch
www.evenement.ch

Daniel Süri

de
biais

Anne-Claudine et les dames volantes



A l'entrée de la Manip (Mission d'action novatrice de l'industrie privée) le panneau d'accueil saluait les entrants d'un «Happy new Year!» très consensuel et mondialisé. Hans Im Obersteg (HIO) et Alain-Pierre Rochat-Rochat (AP2R) passeront en dessous de ces vœux sans même lever la tête. Après plus de dix ans de boîte, les vœux de Nouvel An faisaient partie du décor. Arrivés dans leur bureau respectif, ils virent qu'un message du big boss les attendait sur l'Intranet de la Manip. Toutes affaires cessantes – expression utilisée même si aucune affaire n'est en cours, comme dans le cas présent, mais enfin, où va-t-on si l'on ne peut plus dire toutes affaires cessantes à tout bout de champ, même qu'on ne sait pas où se trouve ce satané bout de champ? –, ils se rendirent chez Ruedi Saurer. Qui leur annonça tout de go (qu'est-ce que le jeu de go vient foutre ici?) qu'il avait à les entretenir

d'une affaire délicate. Donc il y avait bien une affaire en cours. A brûle-pourpoint, comme on dit dans l'artillerie, il leur demanda quelle était leur situation personnelle respective. AP2R répondit

qu'il était divorcé et HIO qu'il était célibataire. Après un toussotement tactique – les bataillons cyclistes pratiquent beaucoup le toussotement tactique – Ruedi Saurer suggéra de modifier cet état de fait. Car il ne faisait aucun doute que les femmes étaient des Home Manager type et que ces compétences pouvaient influencer positivement les managers. Comme l'étymologie l'indiquait bien: manager et ménagère viennent tous deux de l'italien maneggiare, conduire un cheval à la main, qui a aussi donné manège. En fait de manège, c'est plutôt à un cirque que pensait AP2R. Qu'est-ce que c'était que cette nou-

velle lubie du patron? Il n'allait quand même pas nous servir son épouse Anne-Claudine comme modèle à suivre. Eh ben, si! Présentement, Ruedi Saurer établissait l'équivalence entre la gestion des stocks et le rangement, le réapprovisionnement et les courses, le marketing et la décoration du logis, le leadership et la conduite de la famille, sans oublier les finances et le suivi du budget. Exemple à l'appui: quand la famille Saurer partait passer un week-end de camping dans la forêt, il ne fallait surtout pas qu'Anne-Claudine se trompe dans la gestion du stock de pommes de terre à cuire sous la cendre. Sinon il y aurait des conflits, ce qui n'était pas favorable à la détente dans la nature. A chacun sa grosse patate et la joie rayonnait, la paix du soir descendait sur les campeurs, le cœur se sentait plus heureux loin des vains bruits de la plaine et les schublig grillaient sereinement. C'est ça, le bon management!

Avant de prendre les mesures susceptibles de réactiver une influence positive du Home Manager type par le biais de la présence d'une ménagère à leurs côtés, les deux cadres de la Manip étaient vivement invités à prendre connaissance des différentes méthodes de gestion de la maison. La méthode «Konmari» par exemple, dont le nom ne suggère pas une caractéristique intellectuelle du mari en général, mais bien le patronyme japonais de son auteure, obsédée par le pliage et le rangement, qui propose de se débarrasser de tout ce qui ne nous fait pas du bien, d'adopter le pliage vertical et de segmenter ses tiroirs. Nous voilà bien avancés. Une autre méthode est celle des «Fly Ladies». Ces dames volantes appliquent la logique de conduite du changement au management du domicile. HIO, plongé dans la documentation y afférente, nota mentalement qu'il s'agissait d'opérer les change-

ments petit à petit, pas après pas, sans perfectionnisme. Pour cela, un plan de progression était établi. Le premier jour, il s'agissait de faire briller son évier; le deuxième, de s'habiller de la tête au pied, ce qui suggère que jusqu'alors le ménage était fait en tenue d'Ève; ne pas oublier de faire briller son évier le soir. Le 5^e jour, il fallait positiver, activité prenante et mystérieuse; au 8^e jour, on découvrirait que pour se faciliter la vie, il fallait instaurer des routines du soir et du matin. Cela suivait juste une révélation fracassante, tombée le 7^e jour: on pouvait préparer le soir ses habits du lendemain. Alors, là, y'avait de quoi rester baba... C'est à ce moment que j'ai réalisé combien mes parents avaient eu de prescience et pratiquaient déjà un management, osons le mot, avant-gardiste. Chez vous aussi? Décidément, nous sommes tous les descendants de parents exceptionnels...